

route, cinq curiers du chantier remontent favorablement les jambons qui peuvent de 9 à 10 kilos et leur coûte en tout 10 francs le kilo du livre.

Mais un témoin avait vu le cœur, M. Godroy, commissaire de police, en fut aussitôt averti et les cinq recueilleurs, vendredi matin, durent avouer leur larcin.

Les terrassiers, escortés de six gendarmes d'Hainaut, furent conduits au Procès de Lille, l'assassinat d'Emile Lebon. Ce soir, à Bruges, Cyrille Boucquey, 28 ans, demeurant en ce moment 336, rue de Lille, à Roncq; Maurice Debruyne, 26 ans, domicilié à Mouscron, 19, rue des Tilleuls; Eméric Vandemaele, 29 ans, demeurant à Poperinge (B); Valère Laporte, 31 ans, domicilié à Menin, 41, rue de Nouveau-Monde, et Charles Dierckx, 29 ans, demeurant à Menin, 10, rue de France.

Naturellement, les jambons ont disparu, mais deux trouvés sur les lieux et retenus au commissariat de police.

DANS UN ESTAMINET, UN HOMME FURET. — Vendredi, vers 17 h., un représentant de vins en opératrice, M. Leman, entra à l'estaminet Verbeke, rue de Lille, pour faire une offre de vente à un client. Mais dans la bouteille, un consommateur, visiblement en état d'ébriété, a pris à partie le vendeur et lui ouvrira le coup de poing. Le patron, qui l'a suivi, a été blessé et une voiture de police dans la Bruxelles et c'est évidemment qu'il soit porter plainte au contremaître.

L'assassinat rend intérieurement — un hommage « polymorphe » à M. l'heure, probe et clair, à M. le Doyen si lucide pour poser les problèmes et orienter ses recherches, à M. de Saint-Léger, à qui, rien de l'histoire septentrionale n'est étranger; à M. André dont la vaste édition est « complémentaire » à M. Gay, qui a la science des origines; à M. Gebert, qui prouverait, s'il en était besoin, l'excellence des discriptions géographiques pour donner au « réel » sa place légitime; à M. Monnier qui sait si bien généraliser les rares spécialités.

Tous ceux-là qui « liront » et méditeront Lille et la Flandre wallonne du XVII^e siècle, remercieront l'auteur, loueront le parfait éditeur Emile Raoust et comprendront que le jeu ait décerné à M. Braire la mention « Très honorable ».

UN SOUPTE DE LA PHILHARMONIE. — La Société de musique « La Philharmonie » effectuera une soirée dans le village dimanche. Elle sera rendue au musicien Drucker, et plusieurs musiciens invités en soliloquie, cœurs dans le bateau, se castreront dans ce bateau. On ne manquera pas d'apporter l'animation dans Drucker, qui en est souvent

UN GROUPE DE LA BLANGOUTE. — La Commission demande à ses membres qui se rendent à Lille dimanche prochain de venir à la gare de Lille à 7 h. 30, au siège. Les instructions, ainsi que les billets pour le banquet, seront donnés au dépôt par le Président; tout le monde sera alors invité à déjeuner, et dans le plus grand ordre possible. La Commission insiste pour que tous mesurent l'insigne de l'U.C.N. ainsi que leurs décretations.

BONDUES

Une réunion du Conseil municipal

Judi soir, à 19 h., le Conseil municipal se réunit sous la présidence de M. Charles Muller, maire. Ses conseillers étaient présents.

En cours de la séance, M. le Maire, présent la veille au soir à l'assemblée de la mort de M. Alfred Desboeufs, fils de M. Léon Desboeufs, conseiller municipal et ancien maire. Il faisait partie du Comité C. M. Malles des amis et des connaissances à Lille.

Les comptes communautaires. On procéda à l'examen des comptes de gestion, de l'administration et de l'exploitation pour l'exercice 1931. Les recettes, y compris l'excédent de l'exercice 1930, se sont élevées à la somme de 716.686 fr. 25; les dépenses à 114.011 fr. 04. Ce dépassement, de même que le compte administratif du maire, qui présente un résultat identique.

Les comptes et budgets de l'hopital. — Pour l'exercice de l'année 1931, les comptes présentent un excédent de recettes de 48.652 francs. — Le budget prévisionnel pour 1932 démontre un excédent de 50.525 fr. 21. — Le budget prévisionnel pour 1933, prévoit, en recettes et dépenses, 27.892 francs.

Ces deux dernières années de l'hopital, l'exercice de l'an 1931 se déroulera avec un excédent de dépenses de 14.772 francs 57. — Le budget prévisionnel pour 1932 démontre un excédent d'environ 50.000 francs complémentaires, s'équilibre en recettes et dépenses à 27.742 fr. 57. — Le budget prévisionnel pour 1933 s'équilibre à 35.000 francs.

Ces deux dernières années de l'hopital sont approuvées sans observations.

Quotidien divers. — Sans exception, toutes les séances de l'Assemblée pour l'exercice 1931, s'ouvrent toujours à la somme de 1.563 francs 73.

— Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

M. le Maire fait connaître que l'Administration municipale n'a pas cru devoir déclarer l'arrêt de travail pour l'Assemblée, mais, devant la situation des finances municipales, il en est ainsi de celles présentées par la Fédération des Amis de la Patrie. Il a donc décidé d'arrêter l'Assemblée d'un monument à M. Dron, etc.

Toutefois, M. la Maire croit devoir faire une exception en faveur de la Société Coloniale, qui a été obligée d'arrêter l'Assemblée, sans être en mesure de répondre à la somme de 1.563 francs 73.

— Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.

On repousse des demandes de subventions présentées par MM. Loof et Casin, entrepreneurs du transport en commun à Waremme.

Le conseil approuve également en état de dépenses imprévues, d'un total de 60 francs.

Sur la proposition de la Mairie, le Conseil vota un vote de complémentation, de 60 francs, pour les chômeurs complets.